

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02. 2.B

**Appel d'offres pour
les travaux de
délestage des
effluents de la station
d'épuration de Gond-
Pontouvre sur la
station d'épuration de
Frégeneuil : dossier
de consultation des
entreprises**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle VIP - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Michel GERMANEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02. 2.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE DELESTAGE DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DE GOND-PONTOUVRE SUR LA STATION D'EPURATION DE FREGENEUIL : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

L'agglomération de GrandAngoulême a décidé d'envoyer les effluents de la station d'épuration de Gond-Pontouvre sur la station d'épuration de Frégeneuil.

Une étude préliminaire a été réalisée en juillet 2015. Celle-ci a permis de confirmer le délestage des effluents actuellement traités sur la station de Gond-Pontouvre vers la STEP de Frégeneuil en recensant les contraintes amont et les contraintes aval des 3 principaux bassins versants (Gond-Pontouvre, Frégeneuil et Les Murailles).

Suite à la validation de l'avant-projet (AVP) en janvier 2016 et du projet (PRO) en juin 2016, il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

La décomposition des lots et leur estimation sont les suivantes :

- Lot n°1 : « Pompage » estimé à 2 427 236 € HT
- Lot n°2 : « Canalisations » estimé à 3 615 861 € HT

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le lot n°1 « Pompage » est un marché simple à prix global et forfaitaire.

Le lot n°2 « Canalisations » est un marché simple à prix unitaires sur quantités constatées.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché / accord-cadre à intervenir, ainsi que le marché négocié ou la procédure concurrentielle avec négociation en cas d'appel d'offres infructueux et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que la durée des marchés est fixée de leur date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

D'INSCRIRE la dépense au budget annexe assainissement - opération 201401 – articles 2312, 2313, 2315.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2017	<u>Affiché le :</u> 07 février 2017